

Calcul d'indicateurs de sensibilité au « transfert de matières organiques » à l'échelle du bassin versant (50 km²)

Pour des bassins versants de l'ordre de 50 km², calculer deux indicateurs de sensibilité du territoire au « transfert de matières organiques » positionnant le bassin versant dans un contexte global de sensibilité du territoire sur le critère matière organique.

Les deux indicateurs, à l'échelle du bassin versant, de sensibilité au « transfert de matières organiques » sont le % de surfaces en zones humides potentielles du bassin versant et la densité du réseau bocager.

1.1. Surfaces en zones humides potentielles du bassin-versant (en %)

Les zones humides potentielles, définies comme une enveloppe à forte probabilité de présence de zones humides effectives, déterminée par des indicateurs topographiques, sont des zones riches en matière organique et d'écoulement rapide des eaux vers le cours d'eau du fait de leur position proche du cours d'eau et de la remontée des nappes dans les horizons organiques du sol. Ce sont des zones à risque potentiel par rapport à la MO, ce risque étant d'autant plus grand que l'étendue de ces zones est importante.

Objectif : Evaluer la sensibilité des bassins versants au « transfert de matières organiques » à partir de l'étendue des zones humides potentielles.

Sources d'informations : [carte des zones humides potentielles](#) directement extractible à partir du site territ'eau ou carte pédologique au 1/25000^{ème} de la zone d'étude ou photo aériennes datées (voir [Module 2-4. Cartographie des zones d'affleurement de nappe](#)).

Méthode : Calcul du % de zones humides potentielles sur le bassin versant et classement du territoire d'une sensibilité faible à une sensibilité forte sur le critère matière organique.

% Surface en zones humides potentielles / BV	< 10 %	10 - 20 %	> 20 %
Sensibilité sur le critère MO	Faible	Moyenne	Forte

1.2. Densité du réseau bocager

La densité du réseau bocager est un indicateur secondaire qui peut-être calculé si l'on dispose d'un inventaire bocager. Le bocage ralenti la collecte et le transfert des eaux de surface (limitation de l'extension de la nappe et infiltration de l'eau de ruissellement), diminuant par là l'intensité du risque MO.

Le fait que les zones principalement source de la MO soient les zones humides implique que ce sont dans ces zones que doit être conservé ou reconstitué un réseau dense de talus plantés. Toutes les barrières permettant aussi de limiter le ruissellement sur le versant sont également à préconiser (bandes enherbées, talus, haies...) de manière à limiter les apports d'eaux riches en MO.

Objectif : Evaluer la sensibilité du bassin versant au « transfert de matières organiques » à partir de la densité du réseau bocager à l'échelle du bassin versant et à l'échelle des zones humides potentielles.

Source d'information : inventaire du bocage (comme cela est fait dans le programme Breizh bocage par exemple).

Méthode : Calcul de la densité du réseau bocager sur la totalité du bassin versant et dans les zones humides potentielles et classement du territoire d'une sensibilité faible à une sensibilité forte sur le critère matière organique.

Densité du réseau bocager (m/ha SAU)	> 100	65 à 100	< 65
Sensibilité/MO	Faible	Moyenne	Forte

Au-delà de ces premiers indicateurs à l'échelle d'un bassin versant d'environ 50 km², il est souhaitable d'aller plus dans le détail. La méthode suivante propose d'identifier et cartographier précisément les zones à risque vis à vis de la MO à l'échelle de sous bassins versants plus petits, de l'ordre de 10 km².

http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/DIAGNOSTIC/Matiere_organique/indicateurs_de_sensibilite.asp